

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 60/55/SPCG portant nomination du chef du service des contribution directes.

n° 60/55/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 août 1960

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1960

Date du numéro
31 août 1960

VISAS

- Vul'**ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884
- Vula** loi n° 50-1004 du 19 août 1950 déterminant le régime électoral, la composition et la compétence de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis
- Vula** loi n° 56-619 du 23 juin 1956, modifiée par la loi n° 91-402 du 19 juin 1957, autorisant le Gouvernement de la République Française à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des Territoires relevant dû Ministère de la France d'Outre-Mer
- Vula** loi n° 57-507 du 17 avril 1957 relative à la composition et à la formation de l'Assemblée Territoriale de la C.F.S.
- Vule** décret n° 56-1227 du 3 décembre 1956 modifié par celui du 4 avril 1957 portant définition des services de l'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer et énumération des cadres de l'Etat
- Vule** décret no 56-1228 du 3 décembre 1956 modifié par celui du 4 avril 1957, relatif à l'organisation des services publics civils dans les Territoires d'Outre-Mer
- Vule** décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis
- Vul'**arrêté n° 60/36/SPCG du 17 mai 1960 relali à expédition des Affaires courantes du Service des Contributions directes
- Vul'**arrêté no 60/42/SPCG du 23 juin 1960 confirmant la nomination des Chefs des Services publics territoriaux
- Vul'**arrêté no 60/49/SPCG du 15 juillet 1960 portant nomination du Chef du Bureau des Affaires économiques et du Plan Sur proposition du Ministre des Affaires économiques et au Plan, Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 8 août 1960,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Morin (Daniel), Administrateur en Chef de 1er échelon des Affaires d'Outre-Mer, Chef du Bureau des Affaires économiques et du Plan, est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuellés, Chef du Service des Contributions directes.

Art. 2. — L'arrêté n°-60/36/SPCG du 17 mai 1960 chargeant M. Vigne (Jean), Secrétaire d'Administration de 1er classe, 2e échelon du cadre supérieur de la Côte Française des Somalis, de l'expédition des affaires courantes du Service des

Contributions directes, est rapporté. Art. 3 — Le présent arrêté, qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de M. Morin, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire en mission :Le Secrétaire Général,chargé de l'expédition des Affaires courantes,Y. de DARUVAR.Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement :Le Vice-Présidentdu conseil de Gouvernement,ALI AREF BOURHANLe Ministre des Finances,des Affaires économiques et du Plan,R. PÉCOUL.